



PV DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le mercredi 17 janvier à 19H15 sous la présidence de M. Yves BOYER, assisté de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-délégué de Préaux.

PRESENTS : M. Yves BOYER, Mme Cécile GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, Claudy GALLOIS, Mme Brigitte REDON, M. Frédéric BALAGNY, M. Claude BICHEREL, M. Thierry CARRIA, M. Michel DENISOT, Mme Isabelle LIVIS, M. Bruno PASCUAL, M. Christophe LABARRE

ABSENTS EXCUSES

Mme Anaïs BARBE, Mme Muriel BONNET, Mme Maria LEGALLAND qui donne pouvoir à Michel DENISOT

SECRETAIRE : Michel DENISOT

Le Procès-Verbal du 07 décembre est adopté à l'unanimité.

PROJET DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées possibles et pertinentes par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Monsieur le Maire précise également que ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil municipal de définir les modalités.

Ainsi, après débat, il est proposé de mettre en place la concertation suivante :

- Consultation citoyenne via un questionnaire à retourner avant le 17 janvier 2024.
- Réunion publique organisée le 18 janvier 2024.

Monsieur le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire Photovoltaïque au sol : il est proposé d'installer une zone d'accélération sur le périmètre de la zone UB du PLU (terrain à proximité des ateliers municipaux)
- Solaire Photovoltaïque et thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'installer une zone d'accélération sur le périmètre des zones UA, UB, UC, UX, AU, NX, N et A (le Conseil municipal propose l'installation de panneaux solaires sur l'ensemble des bâtiments communaux sous réserve de l'accord des bâtiments de France et souhaite l'installation d'ombrières sur le même principe à l'exception du parking de la place de la République).
- Bois énergie : il est proposé d'installer une zone d'accélération sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Eolien : Le conseil municipal n'encourage pas l'installation de cette énergie sur le territoire de la commune.
- Agri solaire : Le conseil municipal souhaite rencontrer l'ensemble des agriculteurs pour connaître leurs projets.
- Méthanisation : Le conseil municipal n'encourage pas l'installation de cette énergie sur le territoire de la commune.
-
- Géothermie : Le conseil municipal encourage l'installation de cette énergie sur l'ensemble du territoire.

Mme REDON regrette le manque d'information sur les différentes énergies et souhaiterait en savoir davantage sur les avantages et inconvénients de chacune avant le prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus ;
- Arrête les modalités de concertation précisées ci-dessus ;
- Précise que la présente délibération constitue une première proposition des zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition intégrant le cas échéant les observations du public sera approuvée par délibération du Conseil municipal et transmise au référent préfectoral ;
- Précise que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Gâtinais-Val-de-Loing en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil communautaire tel que prévu par la loi.

INDEMNITES DES AGENTS POUR LE RECENSEMENT

Le recensement a eu lieu du 18 janvier au 24 février 2024. La dotation forfaitaire de recensement versé par l'Etat s'élève à 2 435,00 €.

Monsieur le Maire propose de répartir cette dotation entre les agents recenseurs façon équitable :

- Agent recenseur 1 : 765,00 €
- Agent recenseur 2 : 765 ,00 €
- Agent recenseur 3 : 765,00 €
- Coordinateur : 140,00 €

Mme REDON demande comment sont recrutés les agents recenseurs. M. BOYER répond que ce sont des personnes connues et de confiance retenues par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la répartition de ces indemnités à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Mme QUESTEL** demande si un rendez-vous a été fixé avec M. DEVRET pour l'organisation du vingtième anniversaire de la cave du jazz. M. BOYER répond qu'un rendez-vous a été pris.
- **Mme QUESTEL** s'interroge sur l'avancée du projet de la maison intergénérationnelle. Le notaire de M. BOUKABAAR rencontre une difficulté pour récupérer le titre de propriété d'une parcelle de la commune qu'il souhaite acquérir pour son projet. Maître CHALUT-NATAL (notaire de la commune) se charge de récupérer les pièces nécessaires pour la signature des actes auprès du notaire de la commune.
- **Mme QUESTEL** demande si les redevances pour les carrières ont bien été versées par la société GSM. M. BOYER répond par l'affirmative.
- **Mme QUESTEL** demande si la commune a connaissance de la date et de l'organisation à mettre en place pour le retour de Mme NOUGUE. Son Congé Longue Durée est en cours jusqu'au 31 mars. A ce jour, Mme NOUGUE n'a donné aucune information sur son retour.
- **Mme QUESTEL** interroge le conseil sur la poursuite de l'étude énergétique des bâtiments communaux auprès du CAUE. M. BOYER répond par l'affirmative. Ce projet reprendra après la délibération finale de la loi APER.
- **Mme QUESTEL** demande si la maison FRANCE SERVICE a débuté ses permanences à la mairie et si le public était au rendez-vous. M. BOYER répond que les permanences ont commencé le mardi 09 janvier et qu'il est encore trop tôt pour faire un bilan mais le retour des premières personnes ayant sollicitées ce service est plutôt positif.
- **M. GALLOIS** distribue un nouveau document du SIRMOTOM sur le tri des biodéchets.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 21H20.

Le Maire

Yves BOYER


Le Secrétaire


Michel DENISOT

